

COMPTE RENDU

Conseil d'Administration du 9 juin 2026

ADHERENTS	Nom du titulaire	Présent	Pouvoir	Excusé/Absent	Nom du Suppléant	Présent
ARLYSERE	REYNAUD Jérôme	X			RIEU François	
	VERNAZ Virginie			x	PAULY Jean-Claude	
	ZOCOLO Alain			x	VAIRETTO André	
CŒUR DE CHARTREUSE	MAISONNIER Raphaël			x	VALETTE Michel	
CŒUR DE MAURIENNE ARVAN	ROSSI Philippe	x			DAVID Eric	
CŒUR DE SAVOIE	COMTE Pierre	x			RECORDON Joël	
	GUILLAUD Jean-Pierre				CLARAZ Jean-François	X
CŒUR DE TARENTEISE	JAY Vincent		x		MARTIN Chantal	
DEPARTEMENT	MAITRE Florian			x	PROVOST Patrick	
GRAND CHAMBERY	DUNOD Isabelle	x			PIERRETON Christophe	
	GENNARO Alexandre		x		MERIGUET Cécile	
	LEOUTRE Jean-Marc	x			BERTHOUD Luc	
	PAUCHET Gaëtan			x	KHIRANI Laura	
	REPENTIN Thierry			x	DYEN Michel	
GRAND LAC	CROZE Jean-Claude	x			LOISEAU Jean-Claude	
	MERCIER Yves	x			MERCAT Nicolas	
	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	x			DERIPPE Christophe	
HAUTE MAURIENNE-VANOISE	BECT Stéphane			x	FERNANDES Humberto	
HAUTE TARENTEISE	EMPRIN Alain	x			MAILHLÉ Christel	
LAC AIGUEBELETTE	ILBERT Thomas			x	CORMIER Olivier	
MAURIENNE-GALIBIER	ALBRIEUX Alexandre			x	EXARTIER Jean-Pierre	
PORTE DE MAURIENNE	BUCHLOH-KOLLERBOHM Cécile	x			RIZZON Bruno	
REGION	BONNIVARD Emilie	x			MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
TERRES DE MAURIENNE	BOST Philippe				FERRIER-TARIN Stéphanie	X
VAL GUIERS	ARGOUD Yves			x	DAMOUR Damien	
YENNE	HEBRARD Jean-François	x			MOIROUD François	
COLLEGE SPECIAL	MARCHAND-MAILLET Thierry			x	GIACHINO Jean-Pierre	
	VIALLET Amélie			x	RIGONNET Laetitia	
TOTAL		12	2	12		2
TOTAL VOTANTS		16				
TOTAL VOIX		28				

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU PRECEDENT

Le compte-rendu du conseil d'Administration du 26 mai 2026 n'appelant aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

2 – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Il est demandé à Philippe POURCHET, ordonnateur de l'établissement, de quitter la séance.

Le récapitulatif du CFU 2025 présenté en séance du 03/03/2026 comportait une erreur en section investissement (Report 2024 intégré au résultat 2025 à tort) ; il est donc proposé d'annuler les délibérations n°09/2026 et n°10/2026 et de les remplacer par :

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
REALISATIONS EXERCICE 2025	Fonctionnement	98 579 101,09	102 207 947,19	3 628 846,10
	Investissement	118 223 511,53	128 541 604,44	10 318 092,91

		DEPENSES	RECETTES
REPORTS DE L'EXERCICE 2024	Fonctionnement		10 869 726,31
	Investissement	10 171 889,15	

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
TOTAL (Réalisations+reports) 2025	226 974 501,77	241 619 277,94	14 644 776,17

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTATS CUMULE	Fonctionnement	98 579 101,09	113 077 673,50	14 498 572,41
	Investissement	128 395 400,68	128 541 604,44	146 203,76
	TOTAL CUMULE	226 974 501,77	241 619 277,94	14 644 776,17

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le compte financier unique 2025 tel que présenté.

3 – AFFECTATION DU RESULTAT-BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

Suite à l'approbation du Compte financier Unique 2025 il est proposé d'affecter le résultat 2025 et valider le budget supplémentaire proposé :

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

RESULTAT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

	DEPENSES	RECETTES
Résultat de l'exercice 2025		3 628 846,10
Report de l'exercice 2024		10 869 726,31

Résultat de fonctionnement à reporter (R002) 14 498 572,41

RESULTAT DE LA SECTION INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2025

	DEPENSES	RECETTES
Résultat de l'exercice 2025		10 318 092,91
Report de l'exercice 2024	10 171 889,15	

Résultat d'investissement à reporter (R001) 146 203,76

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'approuver l'affectation du résultat 2025 et le budget supplémentaire 2026 tels que présentés.

Philippe POURCHET est rappelé en séance.

4 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CNAS

Les instances du CNAS siègent pour une durée de six ans, calquée sur le renouvellement des conseils municipaux, Pour cela il convient de désigner pour les six années à venir un élu siégeant au conseil d'administration de l'EPFL.

Il est proposé de reconduire le délégué de la précédente mandature : **Jean-Marc LÉOUTRE**

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de désigner Jean-Marc LÉOUTRE pour siéger dans les instances du CNAS.

5 – DOSSIERS OPERATIONNELS EN COURS

Dossier présenté par : Josette REMY

Opération 20-470 : SAINT-ALBAN-LEYSSE - Hôtel GOTTELAND

Demandeur : Mairie de SAINT-ALBAN-LEYSSE

Portage en cours : 2 856 420 €

Axe : Logement

Date de fin de portage prévue : 04/10/2028

Durée de portage demandée : 6 ans

Remboursement du capital stocké : 2 % les 3 premières années puis annuités constantes

Taux de portage annuel HT : 1 % les 4 1ères années puis 1.5 %

Prix actualisé suite
au CA du 03/03/2026

La commune de SAINT-ALBAN-LEYSSE est intéressée par l'achat de deux parcelles supplémentaires sur lesquelles il y a une maison dont les propriétaires sont vendeurs afin de simplifier les travaux de démolition de la maison Gayet à proximité et ainsi agrandir sa zone de projet.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
SAINT-ALBAN-LEYSSE (73)	AL0028	33 Rue DE L'EGLISE	169 m ²	Sols	UH	240 000 €
	AL0122	CHEF-LIEU	160 m ²	Jardins	UH	
		TOTAL	329 m ²			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus, au prix indiqué ci-dessus.

Dossier présenté par : Josette REMY

Opération 24-614 : ENTRELACS - Rue du 8 mai 1945

Demandeur : Mairie d'ENTRELACS

Portage en cours : 2 194 940 €

Axe : Revitalisation centre Bourg

Date de fin de portage prévue : 13/06/2032

Durée de portage demandée : 8 ans

Remboursement du capital stocké : Annuités constantes

Taux de portage annuel HT : 1 %

Prix actualisé suite
au CA du 03/03/2026

Pour la réalisation de la revitalisation/restructuration de son centre-ville, la maîtrise foncière est évidemment le 1^{er} levier à actionner par la commune d'ENTRELACS. Elle est déjà bien avancée dans ce domaine, et est déjà accompagnée par l'EPFL. Elle l'a sollicité pour 2 parcelles sur lesquelles est édifée 1 maison à proximité des tènements déjà maîtrisés par l'EPFL.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
ENTRELACS (73)	C0620 C0621	ALBENS 179 Rue DU HUIT MAI 1945	590 m ² 362 m ²	Jardins Sols	Ua1 Ua1	500 000 €
TOTAL			952 m ²			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus, au prix indiqué ci-dessus.

6 – NOUVELLES DEMANDES DE PORTAGE

Dossier présenté par : Guillaume Tersou

Opération 26-692 : GRESY-SUR-AIX - CTM

Demandeur : Mairie de GRESY-SUR-AIX

Portage en cours : 580 000 €

Axe : Logement et revitalisation des centres-bourgs

Durée de portage demandée : 6 ans

Remboursement du capital stocké : 4 % par an puis solde au terme du portage

Taux de portage annuel HT : 3 %

Les parcelles, voisines du centre technique municipal (CTM) constitué d'une maison et son terrain d'agrément, sont en vente.

La commune considère d'intérêt stratégique ce foncier de 2 579 m² qui fait partie du périmètre de l'OAP cœur de vie du PLU i et demande à l'EPFL de s'en rendre propriétaire.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
GRÉSY-SUR-AIX (73)	AB0002 AB0005	5338 MTE DE LA GUICHARDE 737 MTE DE LA GUICHARDE	1 094 m ² 1 485 m ²	Sols Prés	UDg UDg	590 000 €
TOTAL			2 579 m ²			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus, au prix indiqué ci-dessus.

Dossier présenté par : Josette REMY

Opération 26-694 : CREST VOLAND - Chalet BARRACHIN

Demandeur : CREST VOLAND

Portage en cours : 440 000 €

Axe : Economie et tourisme

Durée de portage demandée : 6 ans

Remboursement du capital stocké : 4 % par an puis solde au terme

Taux de portage annuel HT : 3 %

La commune de CREST VOLAND souhaite acquérir un chalet composé de 3 logements loués à la saison qui se situe dans une zone stratégique, au cœur du village : proximité immédiate des services communaux et front de neige.

Elle avait sollicité les services de l'EPFL pour acquérir par préemption en juillet 2021 mais suite à un recours la préemption n'a pu aboutir ; entre temps, le vendeur n'a plus souhaité vendre à l'acquéreur désigné qui a assigné le vendeur au tribunal et a perdu sa procédure.

C'est désormais un bien libre de toute procédure qui peut être négocié à la vente. !

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Crest-Voland	A1785	39 Route DE LA GRANGE	885 m ²	Sols	AU-OAP1	695 000 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus, au prix indiqué ci-dessus.

7 – RETROCESSION A TIERS

Opération 23-606 : CHANAZ - Ancienne douane

Demandeur : CHANAZ

Axe : Equipements publics

Date de fin de portage prévue : 01/02/2030

Acquéreur désigné : SARL ISOLANE ou toute autre société s'y substituant

La SARL ISOLANE a effectué une offre d'un montant de 427 000 € (commission d'agence à la charge du vendeur de 20 000 €) pour cette maison sur la commune de CHANAZ ; délibération du 21/01/2025 et compromis signé le 20/02/2025.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Chanaz	B72	CHEF LIEU	139 m ²	Bâti	Ua2	427 000 €*
	B73	CHEF LIEU	145 m ²			
	B75	423 Route DU CANAL	200 m ²			
		TOTAL	484 m ²			

La commune a demandé de conserver la grange pour un usage communal et a signé une convention de portage à cet effet le 05 juin 2026 pour le montant estimé de 130 000 €. Il y a lieu de modifier comme suit la délibération :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Chanaz	B73	CHEF LIEU	145 m ²	Bâti	Ua2	297 000 €*
	B75	423 Route DU CANAL	200 m ²			
		TOTAL	345 m ²			

* 20 000 € de commission d'agence à la charge du vendeur

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à la rétrocession des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué ci-dessus à SARL ISOLANE ou toute autre société s'y substituant au prix modifié ci-dessus.

8 – QUESTIONS DIVERSES

8-1 : Prolongation de portage

Opération 20-472 : Queige- Centre village

Début de portage : 10/12/2020

Fin de portage : 10/12/2026

Par courrier daté du 28/05/2026, la commune de QUIEGE sollicite l'EPFL afin de prolonger le portage de l'opération ci-dessus référencée d'une année supplémentaire : le promoteur initialement identifié par la commune s'est récemment désisté. L'objectif est donc de reprendre les consultations avec d'autres opérateurs pour mener le projet.

Après discussion, l'EPFL propose une fin de portage au **10/12/2027** :

- Avec paiement de 50 % du capital restant dû au 10/12/2026
- Le solde lors de la rétrocession qui devra intervenir au plus tard le 10/12/2027

Conformément au PPI 2020-2024 auquel est rattaché cette opération une majoration du taux de portage de 5% sera appliquée sur l'année supplémentaire demandée, à savoir du 10/12/2026 au 10/12/2027, et, ce jusqu'à l'encaissement des fonds.

Le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord pour cette prolongation jusqu'au 10/12/2027 aux conditions ci-dessus énoncées.

Opération 17-362 : Saint François Longchamp- Réhabilitation de la Vigie

Début de portage : 13/06/2018

Fin de portage : 13/06/2024

Par courriel en date du 22/05/2026 la commune de Saint François Longchamp sollicite une nouvelle fois une prolongation de portage pour une durée de 1 an.

Il est rappelé qu'en date du 16/01/2024 la commune avait déjà sollicité une prolongation aux motifs que : la commune a dû faire face à des dépenses non identifiées notamment suite à la nomination d'un expert judiciaire ce qui a retardé la construction de cette nouvelle résidence. Le projet projeté par la SAS sur ce bien a en outre été suspendu au motif d'un désaccord avec la copropriété voisine. La demande de prolongation est motivée par d'une part la reprise des discussions avec la copropriété voisine qui permettrait la mise en œuvre du projet mené par la SAS. A défaut, la reprise des discussions avec d'autres opérateurs. Enfin, l'audit réalisé après les élections municipales semble révéler un budget déficitaire qui devra être rétabli sur l'année 2026.

Après discussion, l'EPFL propose une fin de portage au **13/06/2027** :

- Avec paiement de 50 % du capital restant dû au 13/06/2026
- Le solde lors de la rétrocession qui devra intervenir au plus tard le 13/06/2027

Le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord pour cette prolongation jusqu'au 13/06/2027 aux conditions ci-dessus énoncées.

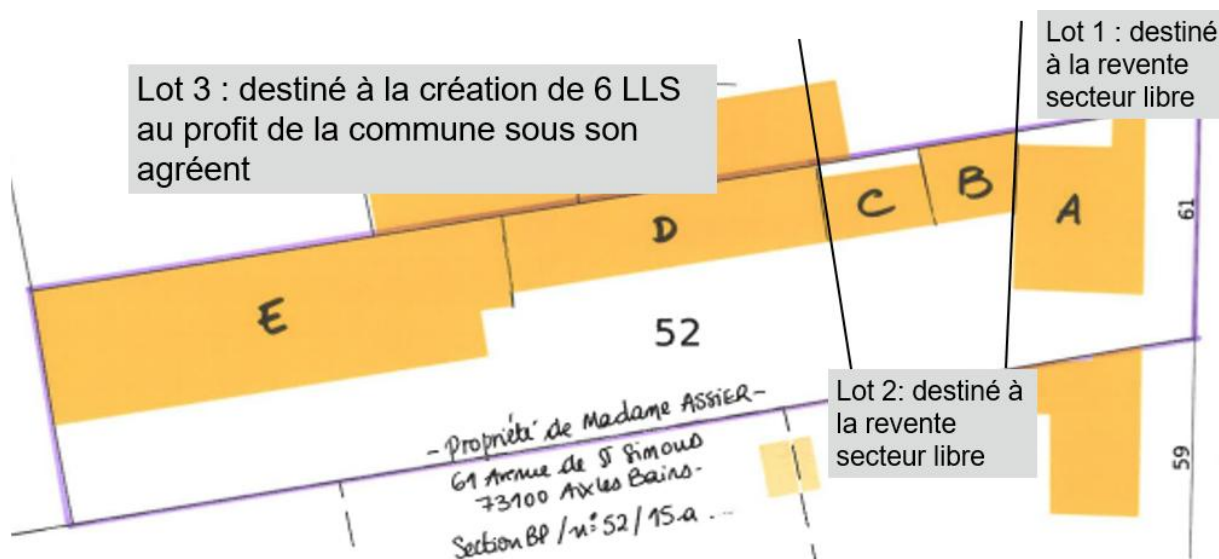
• **8-2 : Affectation des sommes SRU**

Philippe POURCHET, rappelle la délibération n°32/2019 relative à l'affectation des sommes issues de la loi SRU et rappelle les affectations déjà réalisées mais non reversées aux bénéficiaires à ce jour :

- Délibération n°20/2025 du 25 mars 2025 réactualisant le bénéficiaire pour Grésy Sur Aix :
- 36 918.45 € OPAC DE LA SAVOIE uniquement et pour Aix Les Bains : 58 461,74 € groupement OPAC/SAVOISIENNE HABITAT

L'EPFL a perçu au cours de l'année 2025 la somme de 190 677.50 € correspondant au prélèvement 2024 (versé au cours de l'année 2025) opéré sur la commune d'Aix Les Bains à hauteur de 157 535.72 € et Porte de Savoie à hauteur de 33 141 .78 € il est proposé d'affecter ces sommes :

- Affectation à la commune d'Aix Les bains pour un montant de 157 535.72 € sur l'opération 23-611: Aix-les-Bains- Avenue de Saint Simond II pour la création de 6 logements locatifs sociaux communaux correspondant aux locaux E et D selon découpage ci-dessous :



Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'approuver l'affectation proposée ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le 12 juin 2026

Jean-Marc LÉOUTRE

Président de l'EPFL de la Savoie



CALENDRIER DES ASSEMBLEES

Date	Horaire	Lieux
Mardi 8 septembre 2026	9h30	Conseil d'Administration (EPFL de la Savoie, 1 ^{er} Etage -Salle Bergeron)
Mardi 27 octobre 2026	9h30	Conseil d'Administration (EPFL de la Savoie, 1 ^{er} Etage -Salle Bergeron)
Mardi 8 décembre 2026	9h30	Assemblée Générale (EPFL de la Savoie, 1 ^{er} Etage -Salle Bergeron)
Mardi 15 décembre 2026	9h30	Conseil d'Administration (EPFL de la Savoie, 1 ^{er} Etage -Salle Bergeron)